

29.03.2006 - 16:40 Uhr

## Le Conseil fédéral ne tient pas compte des résultats de la consultation

## Brugg (ots) -

Le Conseil fédéral a pris connaissance aujourdhui des résultats de la consultation sur la Politique agricole 2011 et défini les grandes lignes de son message aux Chambres. LUSP est déçue de constater quil ignore dans une large mesure les résultats explicites de la consultation et ne se montre pas disposé à apporter des corrections à son projet. Cela prouve que pour lui, lexercice de la procédure de consultation nest que pur alibi. LUSP va par conséquent sengager sans compter pour que la politique agricole soit corrigée par les Chambres fédérales.

A lissue de la procédure de consultation sur la PA 2011, une large alliance a appelé le Conseil fédéral à corriger son projet. Le Gouvernement a notamment essuyé des critiques sagissant du montant trop faible de lenveloppe financière, du rythme trop rapide de la conversion du soutien du marché, de linsuffisance des mesures de réduction des coûts de production et de la libéralisation du droit foncier rural. Limpérieuse nécessité de corriger le projet a non seulement été mise en évidence par les milieux agricoles, mais également par la majorité des cantons et par quelques partis politiques.

Les résultats de la procédure de consultation laissent espérer une augmentation du montant de lenveloppe financière pour la PA 2011. En effet, une majorité des prises de position relève la nécessité de prévoir un montant identique à celui initialement prévu pour la PA 2007. Argument invoqué : lagriculture ne doit pas être soumise à une pression supplémentaire en raison de la réduction du montant de lenveloppe financière.

De plus, la procédure de consultation a engendré un rejet massif de lintention gouvernementale de réduire de façon importante les mesures de soutien du marché. Les protagonistes principaux de la consultation proclament dune même voix que le rythme et lampleur de la réduction du soutien du marché ne doivent pas excéder les exigences de lOMC. Cette position est partagée par lagriculture, plus de 20 cantons et quelques partis politiques.

Une grande partie des prises de position revendiquent également la prise de mesures efficaces de réduction des coûts de production, telles lautorisation des importations parallèles des agents de production agricoles, pour ne citer quelle. LUSP aurait espéré du Conseil fédéral quil reconnaisse également limportance du problème des coûts de production et se montre disposé à entreprendre quelque chose pour enrayer le phénomène.

Cest pour le moins avec étonnement que lUSP a pris acte du fait que le Gouvernement nabandonne pas ses intentions libéralisatrices exagérées dans la révision du droit foncier rural et du droit du bail à ferme agricole. Pourtant, à loccasion de la procédure de consultation, les milieux agricoles, les cantons et les partis politiques sétaient résolument prononcés en faveur de laugmentation à une unité de main-duvre standard seulement de la limite pour la reconnaissance de lentreprise agricole, pour le maintien de la limite de prix et de la limite de charges et pour la poursuite du contrôle des loyers des fermages. A elle seule, la suppression de la limite de charges entraînera pour lagriculture une augmentation annuelle de 50 millions de francs des coûts du capital emprunté.

Dans tous les domaines, le Conseil fédéral nentre finalement pas en matière sur des revendications pourtant au bénéfice dun important soutien, préférant sen tenir à sa ligne initiale. Il y a donc tout

lieu de se poser des questions sur le sérieux des procédures de consultation. LUSP va maintenant lancer toutes ses forces dans la bataille pour une correction en profondeur du projet par le Parlement.

Un bref résumé des résultats de la consultation peut être commandé auprès de lUSP.

\* \* \* \* \*

Compléments dinformation: Hansjörg Walter, président, mobile 079 404 33 92 Jacques Bourgeois, directeur, mobile 079 219 32 33 Martin Rufer, responsable adjoint Division Economie et Politique, mobile 078 803 45 54

www.sbv-usp.ch info@sbv-usp.ch

Diese Meldung kann unter <a href="https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006217/100506855">https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006217/100506855</a> abgerufen werden.